

WORLD SAILING  
FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE  
UNION NATIONALE POUR LA COURSE AU LARGE

YACHT-CLUB CORSE MEDITERRANEE  
SOCIÉTÉ NAUTIQUE D'AJACCIO

**XXX°**

**MEDITERRANEAN TROPHY  
CHAMPIONNAT  
DE MÉDITERRANÉE  
IRC EN ÉQUIPAGES**

Course croisière Internationale qualificative pour les  
championnats de Méditerranée IRC OFFSHORE  
organisée dans les eaux françaises et italiennes des îles de Corse, La Maddalena et La  
Sardaigne



**16 / 22 - Juillet 2017**

**AVIS DE COURSE**

# **PROGRAMME**

## **Dimanche 16 juillet - AJACCIO**

**9h – 20h : Accueil, Chaîne d’inscription – 20h Cocktail  
MAIRIE**

## **Lundi 17 juillet**

**AJACCIO TRIANGLE DE RADE  
21h - Dinatoire Festif**

## **Mardi 18 juillet**

**AJACCIO – BONIFACIO  
21h Cocktail**

## **Mercredi 19 Juillet**

**BONIFACIO – La MADDALENA**

## **Jeudi 20 juillet**

**La MADDALENA – La MADDALENA  
21h Remise des prix et soirée dinatoire**

## **Vendredi 21 juillet**

**La MADDALENA- PROPRIANO**

## **Samedi 22 juillet**

**PROPRIANO - AJACCIO  
21 h Remise des prix et Diner de clôture**

## 1. REGLES

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile (RCV) de World Sailing
- 1.2 Les prescriptions et règlements de la FFVoile.
- 1.3 Les règles de classe et les règles de jauge IRC 2017.
- 1.4 Les règles du Championnat de Méditerranée Offshore IRC de l'UNCL 2017.
- 1.5 Les instructions de course qui seront diffusées à la clôture des inscriptions.
- 1.6 Navigation nocturne : La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

## 2. PUBLICITE

Chaque voilier doit être en conformité avec la RCV 79. Conformément à l'article 20.3.1 (b) du Code de publicité de l'ISAF, la catégorie C s'applique.

Chaque voilier devra être en règle avec son autorité nationale en ce qui concerne les autorisations de port de publicité.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

### 3.1 BATEAUX ADMIS

1. Tous les bateaux monocoques en possession d'un certificat de Jauge IRC 2017 dont le TCC est supérieur à 0,800.
  2. Tous les bateaux monocoques en possession d'un certificat de Jauge ORC 2017. Un certificat IRC pourra leur être attribué si le nombre de participant de cette classe est inférieur à 7.
  3. Tous les bateaux monocoques en possession d'un certificat de Jauge OSIRIS 2017. Un certificat IRC pourra leur être attribué si le nombre de participant de cette classe est inférieur à 7.
- ⇒ Tous les bateaux français devront satisfaire à la catégorie de navigation de plus de 6 milles d'un abri
- ⇒ Tous les bateaux étrangers devront être en règle avec la 3<sup>ème</sup> catégorie de l'OSR (Offshore Sailing Rules) 2017 avec un canot de survie.

### 3.2 PRÉ INSCRIPTION

La préinscription sera adressée par mail, puis confirmée par courrier à la direction de la course, accompagnée du montant de la caution de 400 € avant le 30 Avril 2017.

## 10% de réduction sera appliqué sur les frais d'inscription du bateau (hors équipiers) pour préinscription avant le 30 Mars

Les inscriptions définitives devront parvenir, impérativement accompagnées des droits d'inscription, par chèque.

Le nombre de bateaux étant limité, les 40 premiers concurrents ayant fait parvenir leur bulletin d'inscription complet avec le montant du solde d'inscription seront retenus.

L'inscription est possible par email, celle-ci ne sera prise en compte qu'après la réception du certificat de jauge et du règlement de la caution (non remboursable sauf si annulation de l'épreuve) et des droits d'inscription.

### 3.3 INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont :

Longueur du bateau	Caution de pré-inscription	Solde inscription (y/c skipper)	Total inscription (y/c skipper)
08,00 à 8,99 m	400 €	150 €	550 €
09,00 à 9,99 m	400 €	180 €	580 €
10,00 à 10,99 m	400 €	210 €	610 €
11,00 à 11,99 m	400 €	240 €	640 €
12,00 à 12,99 m	400 €	270 €	670 €
13,00 à 13,99 m	400 €	300 €	700 €
14,00 à 14,99 m	400 €	330 €	730 €
Plus de 15,00 m	400 €	360 €	760 €

Une participation de 60 € sera demandée pour chaque équipier supplémentaire.

Le paiement des places dans chaque port reste à la charge des participants.

### 3.4 DOSSIER D'INSCRIPTION

Au moment de l'inscription, les concurrents doivent présenter un dossier complet contenant les éléments suivants:

- Bulletin d'inscription dûment rempli, précisant les numéros de licences de tous les équipiers
- Soldes des droits d'inscriptions (bateau+équipiers)
- Certificat de jauge IRC, ORC Club ou OSIRIS 2017
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Chaque membre français de l'équipage doit présenter une licence FFVoile 2017 « compétition » ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Chaque membre de l'équipage ne possédant pas de licence FFVoile doit présenter un justificatif de son appartenance à une Autorité Nationale membre de WORLD SAILING, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture

minimale d'un million d'Euros, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- La 1<sup>ère</sup> page de l'acte de francisation.
- Le certificat de jauge ou de conformité.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- L'attestation sur l'honneur de posséder à bord le matériel de sécurité requis par la réglementation.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

NB : Pour les concurrents (Français ou Etranger) ne pouvant présenter une licence valide, une licence annuelle pourra lui être délivrée par le club organisateur, sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition.

#### 4. LICENCES

Tous les membres de l'équipage devront être en possession de la licence fédérale « compétition » 2017 délivrée par la Fédération Française de Voile ou d'un document équivalent délivré par leur autorité nationale et visé médicalement.

Pour les concurrents ne pouvant présenter ce document ou une attestation d'assurance individuelle en responsabilité civile, une licence pourra lui être délivrée par le club organisateur, sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

#### 5. JAUGE

Tous les bateaux devront être en possession d'un certificat de jauge IRC validé 2017, délivré par l'UNCL, l'UVAI, ou le RORC avant le 10 juillet. Aucun certificat IRC ne sera modifié les 16 et 20 juillet jours réservés aux inscriptions et contrôles.

Les concurrents devront vérifier si le TCC enregistré sur leur bulletin d'inscription est conforme à celui de leur certificat de jauge IRC 2017. Après la signature des documents s'y afférents, aucune modification du TCC ne sera possible, sauf erreur constatée et signalée au directeur de la course avant le 20 juillet 20h qui examinera avec le président du Comité de Course, du Jury et le Jaugeur, la validité de la demande de modification.

## 6. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

## 7. CLASSEMENTS ET DEFINITION DES CLASSES

Le classement général toutes classes est prévu, ainsi qu'un classement qui répartit les bateaux en classes différentes en fonction de leur coefficient IRC 2017.

Le trophée "Femme à la Barre" offert par la FFV sera attribué au bateau le mieux placé, skippé par une femme et cela dans chacune des classes. L'attribution des points pour chaque course sera précisée dans les instructions de course. Tous les concurrents, équipiers compris, se verront attribuer des points pour le classement national FFV. La répartition de la flotte en classes et groupes sera de la seule responsabilité de l'organisateur assisté des présidents du Comité de Course et du Jury.

## 8. PLACE AU PORT

Le nombre de places étant limité à quarante, les bateaux ayant reçu leur attestation d'inscription recevront conjointement une fiche de réservation de place au port d'Ajaccio pour les dates choisies pour l'arrivée et le départ.

Les places dans les ports seront réglées directement par chaque bateau. L'organisateur a engagé des négociations pour une minoration tarifaire et une garantie de réservation.

Les bateaux doivent rester à la place qui leur est attribuée dans les ports.

## 9. COMMUNICATION ET SECURITE

Un bateau ne doit pas effectuer de transmissions radio VHF qui ne soient recevables par tous les bateaux, seule la fréquence et le canal attribué à la course par la préfecture maritime sera utilisable.

*Le Skipper ou le propriétaire du bateau devra communiquer son ou ses N° de téléphone portable au comité d'organisation. Ces numéros resteront confidentiels, mais ils sont nécessaires pour les communications exceptionnelles et de sécurité.*

## 10. CHEF DE BORD

Le Chef de bord est le responsable de l'équipage en mer. Il lui appartient également de veiller à la bonne tenue de son équipage à terre. Son nom est précisé dans la liste d'équipage remise au moment de l'inscription en ligne

Rappel de la loi Française :

« Le Chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime. Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous ses équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage »

#### 11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques, la décision de participer ou non à une course ou de rester en course relève de leurs propres responsabilités (Voir la règle 4 des RCV 2017 décisions de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage humain ou matériel, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

#### 12. ASSURANCE

Chaque bateau participant ou accompagnant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 200.000 €.

#### 13. DROITS A L'IMAGE

Dans le cadre de l'inscription, le chef de bord devra signer le document autorisant l'utilisation des droits à l'image au nom de toutes les personnes présentes à bord.

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser sans aucune restriction leur nom, image, textes, vidéo aussi bien d'eux-mêmes que du bateau utilisé.

Ces éléments pourront être publiés, diffusés par tout média (incluant sans limitation la publicité par tous médias).

#### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter

SOCIETE NAUTIQUE D'AJACCIO « MEDITERRANEAN TROPHY »

Direction de la Course

Villa A Suspirata

20129 BASTELICACCIA

Tel 06 85 91 74 94 - 04 95 23 89 01 Fax 04 95 21 40 43

Email : [yccm@wanadoo.fr](mailto:yccm@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.mediterranean-trophy.com](http://www.mediterranean-trophy.com)

# MEDITERRANEAN TROPHY

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom du Bateau. . . . . N° de Voile . . . . .

Nom du Skipper . . . . . Nationalité . . . . .

Adresse Personnelle. . . . .

Code Postal. . . . . Ville . . . . . Pays. . . . .

Tel portable. . . . . .Fixe . . . . .

@ Email :

Club . . . . . Nombre d'équipiers . . . . .

### BATEAU

Type : . . . . . Année : . . . . .

Longueur:. . . . . Largeur. . . . . Tirant d'eau . . . . . Couleur(s) de Coque

### JAUGE 2017

IRC – T.C.C : \_\_\_\_\_ N° du Certificat \_\_\_\_\_

OSIRIS – Groupe net : \_\_\_\_\_

ORC – T/D OFFSHORE : \_\_\_\_\_

Ce Bulletin d'inscription doit être adressé accompagné du Chèque en Euros à

MEDITERRANEAN TROPHY

Direction de la Course

Villa Suspirata - 20129 BASTELICACCIA Tel 06 85 91 74 94 - 04 95 23 89 01

@ Email: yccm @ wanadoo.fr

Je m'engage à respecter l'Art. 11 de l'Avis de Course 2017

Signature du propriétaire ou skipper précédée de la mention lu et approuvé

Date. . . . . Signature